

# La Rouaudière

Bulletin Municipal 2010



Mairie  
tel./fax : 02 43 06 54 67

## LE MOT DU MAIRE

L'année 2009 est terminée et le regard qu'on peut y poser nous rappelle ce qui a été fait et ce qui a été différé.

Il est vrai que les temps sont difficiles et tous les jours, les médias nous apprennent de nouvelles délocalisations et fermetures d'entreprises. La réforme de la Taxe Professionnelle s'inscrit dans la lutte contre le chômage.

Cependant, notre commune ne devrait pas pâtir d'un manque de recettes.

Les travaux votés par le Conseil Municipal, en 2009, se sont plus particulièrement centrés sur notre école, un service que bien des villages n'ont plus... Bien sûr, pour une collectivité, cela engendre d'autres frais afférents au bon fonctionnement de ce dernier (agents communaux, cantine, accueil des enfants, équipements, transport...).

Mais que serait notre village sans son école ? Quelle serait sa vitalité ?

D'ailleurs, nous sommes heureux de constater que lors du dernier recensement, la population roaldérienne atteignait 358 habitants.

En 2010, l'équipe municipale, aura surtout en charge le projet d'aménagement du bourg. Il est entendu que tout ne pourra se faire en un mandat.

D'autres investissements sont aussi à l'étude, mais ne verront le jour qu'après extinction des emprunts en cours.

Je finirai en remerciant Marina CADOT qui a souhaité, il y a 5 ans, s'investir dans notre commune en reprenant le café-restaurant. Par son dynamisme, elle a redonné vie à un commerce de proximité et ainsi rendu bien des services à ses habitants.

Bienvenue à Delphine ROSSARD et Julien ORDINAIRE, les nouveaux propriétaires. Soyons nombreux à leur rendre visite.



Le Maire,

Patrice BOISSEAU

## SOMMAIRE

Le mot du Maire	Page 1
Informations Mairie	Page 3
Les cent ans de Madame COLAS Marie-Aimée	Page 4
Etat Civil	Page 5
Délibérations du Conseil Municipal	Page 6
Budget Communal Fonctionnement 2009	Page 10
Budget Communal Investissements 2009	Page 11
Tarifs de locations des salles	Page 12
Les agents communaux	Page 13
Le mot de la Conseillère Générale et Régionale	Page 14
L'Ecole Elémentaire Publique	Page 16
Les Associations	Page 19
Maisons Fleuries - Bibliothèque	Page 21
Agenda 2010 des manifestations	Page 22

### Informations mairie

Heures d'ouverture au public assurées par Mme Joëlle LOUIN :

Le lundi et le vendredi de 9h à 12 h.

Le mercredi de 14h à 18 h.

Adresse :

12 rue du Maine

53 390 La Rouaudière

Tél /fax : 02 43 06 54 67

[mairie.la.rouaudière@wanadoo.fr](mailto:mairie.la.rouaudière@wanadoo.fr)

Le maire et les adjoints peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

Le maire,

Boisseau Patrice : 02 43 06 68 63

Les adjoints,

Colas Christine : 02 43 06 64 48

Rossignol Didier : 02 43 06 54 73

Heuzé Philippe : 02 43 06 90 35

### Documents nécessaires pour :

#### Une carte d'identité

Ancienne Carte d'identité plastifiée

2 photos d'identité

1 justificatif de domicile de moins de trois mois

Copie de pièce d'identité de l'hébergeant et attestation sur l'honneur pour les majeurs domiciliés chez les parents.

#### Un passeport biométrique

1 copie intégrale d'acte de naissance

2 photos d'identité

1 justificatif de domicile de moins de trois mois

Document officiel : permis de conduire ou carte d'identité

Jugement de divorce

Certificat de concubinage

1 timbre fiscal (88 € pour adulte, 44€ pour les jeunes de 15 à 18 ans et 19 € pour les moins de 15 ans).

Carte d'identité du représentant légal pour le demandeur mineur

**Pour toute demande de permis de conduire** : Il vous est désormais demandé de joindre une enveloppe timbrée en recommandé (4,70 € nouveau tarif).

**Recensement militaire** : Filles ou garçons doivent se présenter à la mairie dans le mois de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, munis du livret de famille des parents et de leur carte d'identité.

Cette démarche permet de s'inscrire aux examens et aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique, de participer à la journée d'appel de préparation à la défense et d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

**Le centième anniversaire de Madame Aimée COLAS.**



Entourée de ses enfants et de leurs conjoints.

**Acte de naissance du 11 avril 1909**

N°3

Naissance  
de Dupond  
Aimée  
Leprieux - Sainte -  
11 avril 1909

Le treize mil neuf cent neuf le onze  
Avril, à huit heures du matin, par devant nous  
Maitre Yves, maire et officier de l'Etat civil de  
la Commune de La Touche, canton de La Chapelle  
sur Saône, arrondissement de Chalon (Saône) est  
comparu: Dupond Eugène, Japh, cultivateur,  
âgé de trente ans, domicilié au village de la Hubérière  
en cette commune, lequel nous a présenté un enfant  
de son sexe féminin, qu'il nous a dit être né hier, en  
son domicile, à dix heures du soir, de lui et de  
Bézel Aimée, Josephine, cultivatrice, âgée de  
trente ans, son épouse, avec laquelle il demeure et  
auquel enfant il a donné les prénoms de: Aimée  
Marie - Eugénie - Sainte. Lesdites déclarations et prisen-  
tation ont été faites en présence de Brossat Julien,  
maréchal, âgé de quarante huit ans et de Harau  
Émile, instituteur, âgé de trente quatre ans, tous les  
deux domiciliés en ce Bourg, lesquels ainsi que le père  
ont signé avec nous le présent acte après qu'il  
leur en a été donné lecture.

Dupond Eugène      Brossat Julien      Harau Émile  
Maire      Le Maire

N°6

# ETAT CIVIL 2009

## NAISSANCES :

DOINEAU Enzo	02 février
MARTINEAU Rose	07 mai
SIMON Cléa	17 juillet
DE ROSSI Melwin	27 août
FALLET Raphaël	17 septembre
VEDIE Shanonne	25 septembre
GODIOT Ilan	04 octobre
LARDEUX Sidonie	19 octobre



## MARIAGES :

LOUET Patrice & TERTEREAU Carine	27 juin
BOISSEAU Maxence & GENDRY Céline	17 octobre



## DECES :

Monsieur MC DOUGAL Bernard	23 janvier
Madame VIVIEN Marie-Thérèse	06 avril
Madame DOINEAU Marie-Josèphe	16 avril
Madame COLAS Aimée	09 mai
Monsieur DUPONT Daniel	02 juin
Madame DUVAL Marie-Josèphe	21 juin
Monsieur CHANTEUX Joseph	30 septembre



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SUR L'ANNEE 2009

#### Délibérations du 10 février 2009

Modifications des statuts de la CC Saint Aignan-Renazé :

- Soutien aux animations sportives et culturelles dans le cadre scolaire : prise en charge du transport et des activités piscine et voile ou terrestre ou nature pour les écoles des communes adhérentes pendant 1 trimestre par élève et par année scolaire.
- Action sociale d'intérêt communautaire : aide à l'organisation par les communes adhérentes du dispositif « argent de poche », pour les jeunes (16-18 ans), domiciliés sur le territoire de la CC.
- Soutien à l'organisation d'activités culturelles et participation de festivals (théâtre, musique).

Numérisation du plan cadastral : pour assurer sa mission, le syndicat mixte de renforcement en eau potable du SO Mayennais doit disposer de cet outil.

Notre participation forfaitaire s'élèvera à 100 € (commune de moins de 1500 parcelles).

Modification statutaire du syndicat du Bassin de l'Oudon : transfert du siège social au Centre Administratif Intercommunal à Craon.

Les délégués désignés par le Conseil Municipal sont :

- Didier ROSSIGNOL - titulaire
- Pascal DOINEAU – 1<sup>er</sup> suppléant
- Christine GAROT – 2<sup>ème</sup> suppléante

Subventions 2009 :

Comice Agricole	80 €
Prévention Routière	16 €
Chambre Métiers et Artisanat	25 €
Scouts de France	50 €
Amicale des Donneurs de Sang	45 €
Association Famille Rurale	40 €
Croix d'Or	16 €
Syndicat d'Initiative	38 €
SPA	16 €
AS La Rouaudière	260 €
Comité des Fêtes	80 €
Club du 3 <sup>ème</sup> Age	50 €
Coopérative Scolaire	550 €
BTP	25 €

### Délibérations du 18 mars 2009

- ✓ Redevance modernisation réseau collecte : la commune va devoir payer une redevance modernisation réseau collecte à l'agence de l'eau basée sur le m3 consommé au prix de 0,032 € au titre de l'année 2008 et de 0,068 € au titre de l'année 2009.

Le Conseil Municipal décide de refacturer le coût aux abonnés de l'agglomération.

- ✓ Augmentation des 4 taxes : 1% chacune.
- ✓ Assistance à la gestion du service assainissement collectif (SATESE) : convention avec le Conseil Général, pour un montant de 0,80 € par habitant/an.
- ✓ Augmentation du temps de travail Madame CORNET, ASEM : + 2heures 15 à compter du 1<sup>er</sup> avril (23 heures/semaine).

### Délibérations du 31 mars 2009

- ✓ Approbation des comptes :
  - Gestion assainissement 2008
  - Gestion commune 2008
- ✓ Affectation du résultat 2008 – budget commune : excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2008 : 98 065,99 €
  - Affectation à la section d'investissement au 1068 : 416,21 €
  - Maintien à la ligne R002 de la section de fonctionnement : 97 649,78 €

### Délibérations du 12 mai 2009

- ✓ Recensement de la population : la dotation versée à l'agent recenseur s'élève à 600 € net.
- ✓ Redevance France Télécom 2009 pour l'occupation du domaine public routier: 733,21 €.
- ✓ Redevance ERDF 2009 pour l'occupation du domaine public communal : 180 €.
- ✓ Mandat donné au CDG 53 pour la mise en concurrence de l'assurance garantissant les risques statutaires.
- ✓ Convention de prestation d'assistance technique informatique du CDG 53 : 628 € /année.
- ✓ Travaux école publique : réfection du couloir et de la classe des grands :
  - Entreprise peinture BRILLANT : 3 548,58 € TTC
  - Plomberie électricité SORIEUX : 240,73 € TTC
  - Travaux publics HERVE : 593,52 € TTC
  - Entreprise PENLOUP-GENDRY : 6 938,48 € TTC
- ✓ Participation au plan numérique (informatique à l'école) : 1 357,84 € HT, en complément d'une aide de l'Etat d'un montant de 4 400, 00 €.
- ✓ Travaux sur le logement de l'école : motorisation d'un volet pour un montant de 172,02 € TTC.
- ✓ Facture MAC : 2 756,00 € pour réparation du tracteur et l'achat de petits matériels d'entretien.



## Délibérations du 9 juin 2009

- ✓ Désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant au SDEGM : Didier ROSSIGNOL et Jean-Christophe BOUKEF.
- ✓ Restauration scolaire : adhésion au groupement de commandes de la ville de Pouancé et désignation d'une déléguée titulaire : Marie-Paule BREHIER et d'une déléguée suppléante : Laetitia BOUKEF.
- ✓ Réfection d'un préau communal : l'Association « Village'titude » a demandé de réparer le toit de ce bâtiment et de l'allonger afin de disposer d'un local de rangement. En contre partie, la commune fournira les matériaux. Le Maire est autorisé à signer une convention avec l'association.

## Délibérations du 9 juillet 2009

- ✓ Enquête publique SCEA TOUCHET : une enquête publique a été menée du 8 juin au 8 juillet 2009 inclus, en vue d'autoriser cette Société à exploiter un élevage porcin de 420 truies et verrats, 2 700 porcs en engraissement et 1 600 porcelets en post-sevrage, soit 4 280 animaux équivalents. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet sous réserve du respect des dispositions applicables pour ce type d'élevage.
- ✓ Projet de schéma de cohérence territoriale du Pays de Craon (SCOT) : projet délibéré au comité syndical du 13 mai 2009 avec un avis favorable unanime, le SCOT propose trois ambitions principales dans son PADD, déclinées en prescriptions réglementaires dans le document d'Orientations Générales :
  - Axe 1 : vitaliser le tissu rural et créer une cohésion sociale
  - Axe 2 : préserver le cadre de vie et protéger les générations futures
  - Axe 3 : développer l'attractivité du Pays de Craon
- ✓ Tarifs cantine année scolaire 2009/2010 : Monsieur le Maire propose une augmentation du prix du repas. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'une augmentation de 3 %, ce qui donne un nouveau tarif :
  - Repas enfant : 2€94 au lieu de 2€85
  - Repas adulte : 4€74 au lieu de 4€60
- ✓ Tarifs location de la salle socio culturelle (cf. article...)
- ✓ Tarifs location du manoir (cf. article...)
- ✓ Etude sur l'accessibilité des bâtiments publics et de la voirie aux personnes handicapées et à mobilité réduite : l'explication de Monsieur le Maire sur le principe de la Loi 2005-102 du 11 février 2005, pour « légalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », amène le Conseil à la décision de faire réaliser une étude d'accessibilité du patrimoine public de la commune avant le 23 décembre 2009, et l'acceptation de la proposition de la Communauté de Communes pour une commande groupée.
- ✓ Travaux à l'église : il est décidé à l'unanimité de changer le battant et le moteur de la cloche de l'église jugés défectueux. Le devis de Monsieur Michel GOUGEON est retenu pour un montant de 2 626€ HT soit 3 140,70€ TTC.
- ✓ Demande de subvention – chauffage aérothermique école : en vue de mettre en place un système de chauffage en aérothermie à l'école, dont le coût s'élève à 16 205,15€ HT, le Conseil décide de solliciter une subvention de 6 000€ auprès du Ministère de l'Intérieur, dans le cadre du programme d'« aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ». cette subvention est allouée.

- ✓ Choix de l'entreprise pour le chauffage aérothermique de l'école : Le Conseil décide à l'unanimité de choisir l'entreprise LENOIR de Renazé pour réaliser les travaux dont le montant s'élève à 16 205,15€ HT.

#### **Délibérations du 8 septembre 2009**

- ✓ Vente de chemin rural : M. et Mme Terry WAGHORN achètent une maison au lieu-dit « l'Augerie » et demandent la possibilité d'acheter une partie du chemin rural (21 m de long sur 3 mètres de large). Le Conseil accepte à l'unanimité la vente de cette portion de chemin, et fixe le prix à 3,50€ le m<sup>2</sup> pour la partie goudronnée et 0,50€ pour le reste du chemin.
- ✓ Budget communal – décision modificative : à la demande de Monsieur le Sous-préfet, le Conseil décide de compléter la décision modificative du 9 juin 2009 comme suit :
  - Dépense d'investissement 020 : + 6 355,49€
  - Dépense d'investissement 2313 : - 6 355,49€

#### **Délibérations du 20 octobre 2009**

- ✓ Vente d'une maison rue du Maine à Mademoiselle Elisa HAQUIN, au prix de 60 000€.
- ✓ Groupement de commandes accessibilité de la voirie et des espaces publics : dans le cadre de la mise en place d'un groupement de commandes pour la réalisation du plan « accessibilité de la voirie et des espaces publics », il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant, appelés à siéger au sein de la CAO du groupement. Le Conseil désigne à l'unanimité :
  - Monsieur Philippe HEUZE, membre titulaire du CAO
  - Monsieur Didier ROSSIGNOL, membre suppléant
  - Monsieur Jean-Christophe BOUKEF, second membre suppléant
- ✓ Concession de cimetière : Monsieur le Maire rappelle que les concessions à perpétuité et celles de 50 ans ne sont plus d'actualité. Après délibération, Le Conseil accepte la proposition du Maire pour des concessions à 30 ans, demande de cesser les concessions à perpétuité et à 50 ans pour les nouvelles demandes, et fixe le prix à 34€ la concession de 2m<sup>2</sup> pour 30 ans.

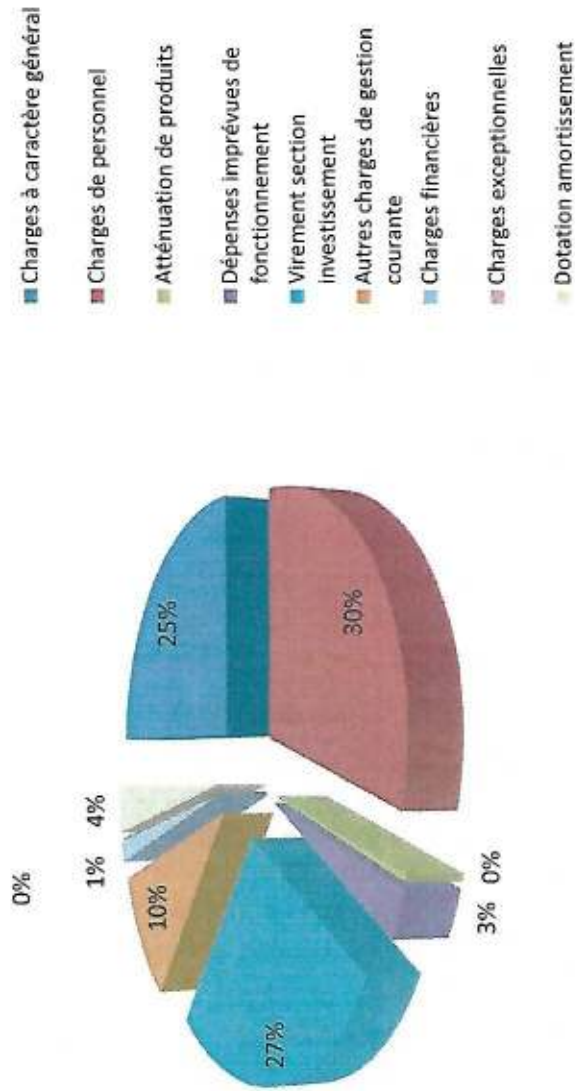
#### **Délibérations du 24 novembre 2009**

- ✓ Tarifs surveillance cantine année scolaire 2009/2010 : prix du repas surveillé sur le temps de la cantine 1,50€.
- ✓ Subvention classe de neige 2010 : une subvention sera versée à l'association des parents d'élèves pour un montant de 3 790€.
- ✓ Indemnité de conseil au comptable public : la commune versera 100% de l'indemnité.

**BUDGET COMMUNAL 2009 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Intitulé charges	Proposition 2009
Charges à caractère général	76 980,00 €
Charges de personnel	93 270,00 €
Atténuation de produits	1 500,00 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	9 899,80 €
Virement section investissement	85 206,16 €
Autres charges de gestion courante	30 405,00 €
Charges financières	4 644,00 €
Charges exceptionnelles	150,00 €
Dotations amortissement	11 297,58 €
<b>TOTAL DEPENSES 2009</b>	<b>313 352,54 €</b>

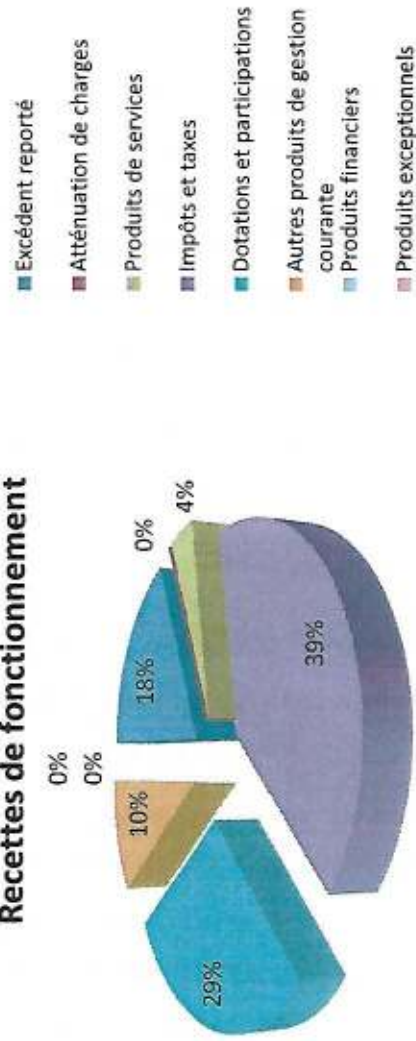
**BUDGET COMMUNAL 2009  
Dépenses de fonctionnement**



**BUDGET COMMUNAL 2009 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Intitulé	Proposition 2009
Excédent reporté	98 507,54 €
Atténuation de charges	- €
Produits de services	10 700,00 €
Impôts et taxes	100 839,00 €
Dotations et participations	75 306,00 €
Autres produits de gestion courante	28 000,00 €
Produits financiers	- €
Produits exceptionnels	- €
<b>TOTAL RECETTES 2009</b>	<b>313 352,54 €</b>

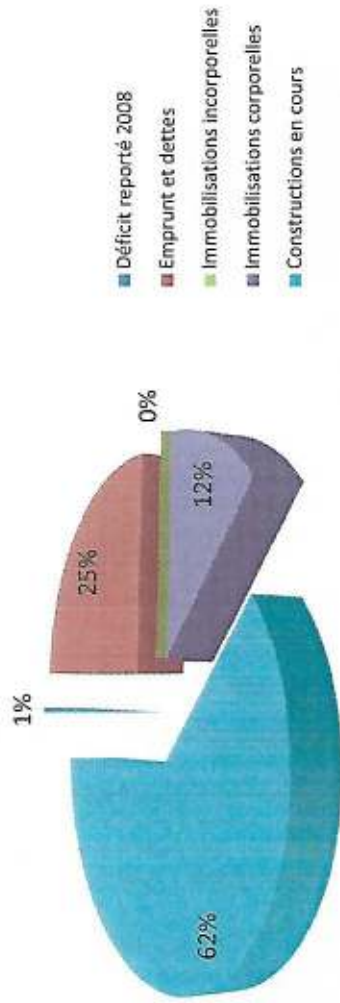
**BUDGET COMMUNAL 2009  
Recettes de fonctionnement**



LA ROUAUDIERE BUDGET 2009 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Intitulé charges	Proposition 2009
Déficit reporté 2008	416,21 €
Emprunt et dettes	26 533,06 €
Immobilisations incorporelles	- €
Immobilisations corporelles	12 539,00 €
Constructions en cours	65 081,68 €
<b>TOTAL DEPENSES 2009</b>	<b>104 569,95 €</b>

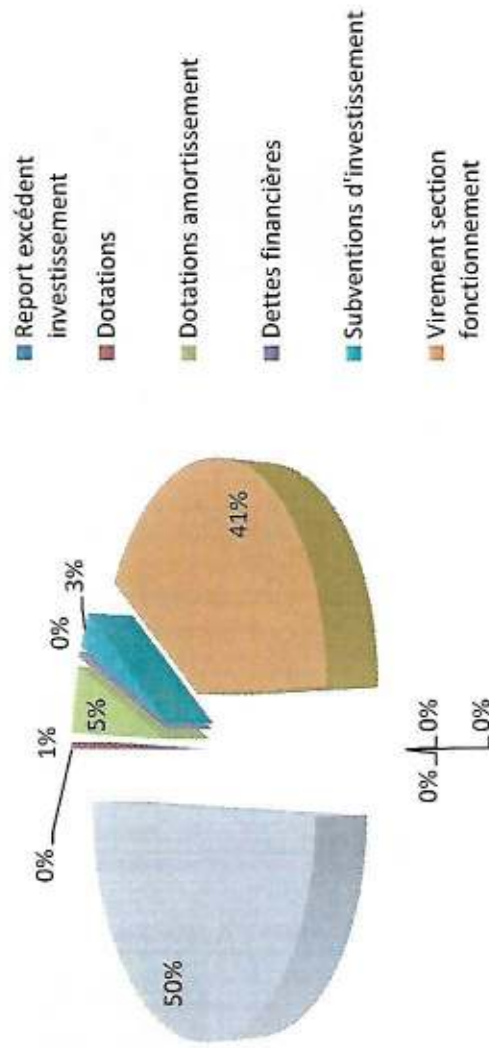
LA ROUAUDIERE - BUDGET 2009  
dépenses d'investissement



LA ROUAUDIERE BUDGET 2009 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Intitulé	Proposition 2009
Report excédent investissement	- €
Dotations	1 066,21 €
Dotations amortissement	11 297,58 €
Dettes financières	1 000,00 €
Subventions d'investissement	6 000,00 €
Virement section fonctionnement	85 206,16 €
Cession d'actifs	- €
Recettes d'investissement	- €
Opérations d'ordre de transfert n°040	- €
<b>TOTAL RECETTES 2009</b>	<b>104 569,95 €</b>

LA ROUAUDIERE - BUDGET 2009  
recettes d'investissement

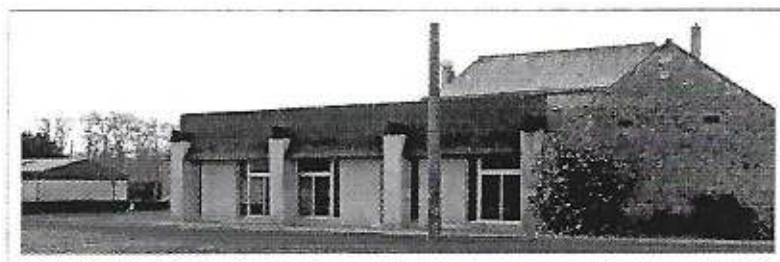


## LOCATIONS

Pour toute location de salle et du manoir, un chèque de caution d'un montant de 300 euros est demandé à la signature du contrat de location.

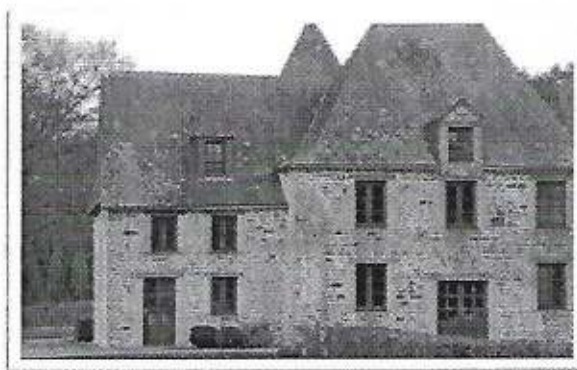
Une somme de 40 euros sera demandée pour toute annulation de réservation sans raison valable.

En cas de dégradation ou de casse, le remboursement sera demandé aux locataires. Le temps nécessaire à la remise en état sera facturé aux locataires sur la base du minimum garanti de la Fonction Publique, majoré de 40% pour les charges. (Certificat établi par le Maire)



### tarifs salle socio-culturelle du 1er septembre 2009 au 31 août 2010

LIEU	locataire COMMUNE	locataire HORS COMMUNE
grande salle + cuisine	183,86 €	239,01 €
petite salle + cuisine	124,37 €	161,68 €
Grande et petite salle + cuisine	246,58 €	320,56 €
lendemain de fête	58,40 €	75,92 €
vin d'honneur grande salle	56,24 €	73,11 €
vin d'honneur petite salle	25,96 €	33,74 €
Soirée St Sylvestre	298,49 €	non
<b>COUVERTS</b>		
sans lave-vaisselle	0,55 €	non
avec lave-vaisselle	0,76 €	non
location du lave vaisselle		54,08 €
<b>CHAUFFAGE du 1er novembre au 30 avril</b>		
grande salle		35,69 €
petite salle		17,84 €
repas cantonal aînés ruraux		246,58 €



### tarifs manoir du 1er septembre 2009 au 31 août 2010

LIEU	locataire COMMUNE	locataire HORS COMMUNE
salle + cuisine	129,78 €	168,71 €
lendemain de fête	34,61 €	44,99 €
couverts	0,55 €	non
<b>COUCHAGE</b>		
la nuitée		7,57 €

**Nos agents communaux :**



**Béatrice (Betty) CORNET : A.S.E.M. / ménage école, bibliothèque et mairie**



**Sylviane CHESNEL et Laëtitia BOUKEF : service cantine / accueil périscolaire / ménage salle socioculturelle et manoir**

**Alain LARDEUX : agent d'entretien bâtiments / espaces verts**



## **Elisabeth Doineau**

Conseillère générale du canton de Saint-Aignan-sur-Roë

Conseillère régionale des Pays de la Loire

L'année 2009 a été marquée par une crise financière, économique et sociale que le monde n'avait pas connue depuis plusieurs décennies. Quelques illustrations suffisent à en montrer les conséquences en Mayenne :

- multiplication par 10 du nombre de jours de chômage technique
- plusieurs centaines d'emplois détruits, - 45% d'emplois intérimaires
- un taux de chômage des jeunes qui atteint 21% au 31/03/09 contre 17 au plan national et 19 au plan régional

Face à cette dégradation, l'Etat et les collectivités se sont mobilisés et ont participé massivement au plan de relance en lançant des travaux d'investissements importants. C'est ainsi que fin septembre, le conseil général de la Mayenne a accompli plus de 80% des investissements planifiés et que, de son côté, le conseil régional a voté un plan de 40 mesures pour faire face à la crise.

Ces efforts budgétaires historiques ont permis de soutenir des secteurs d'activité spécifiques et de maintenir des emplois locaux dans le BTP, chez les équipementiers et les services aux entreprises...

Cependant, force est de constater que tous ces efforts ne suffisent pas pour ramener l'optimisme dans les familles et assurer la stabilité dans l'emploi.

Mais, plus préoccupant encore, le déficit des finances publiques qui ne cesse de croître pour atteindre, fin 2010, 90% du Produit Intérieur Brut. L'examen du projet de loi de finances 2010 prévoit un déficit supérieur à 115 milliards d'euros.

Afin de réduire les dépenses publiques, d'une part, et d'autre part, afin de relancer la compétitivité de nos entreprises, le gouvernement lance une réforme des collectivités territoriales et annonce la suppression de la taxe professionnelle. Arrêtons-nous quelques instants sur ces projets de réforme qui auront forcément des répercussions pour nos territoires ruraux.

« Il est temps de décider » : c'est en ces termes que s'exprimait Edouard Balladur à la remise de son rapport en mars dernier. En effet, si la France est riche de ses collectivités territoriales – 36 700 communes, 2600 établissements publics à fiscalité propre, 334 pays, 15 900 syndicats intercommunaux, 100 départements, 22 régions - il n'en demeure pas moins que nous n'échapperons pas à l'exigence de la remise en cause de leur organisation, au devoir de révision générale des politiques qu'elles conduisent, à l'évaluation de leur efficacité. Par ailleurs, ce mille-feuille est devenu illisible pour le citoyen qui s'y perd tout en dénonçant, en tant que contribuable, la montée de ses impôts. Bien entendu personne ne peut nier que le bilan de la décentralisation engagée sous l'impulsion des lois Defferre et Raffarin est indiscutable. Elle a contribué à la vitalité de nos territoires et s'est rapprochée de nos concitoyens et de leurs attentes.

Il convient donc d'admettre que nous devons revoir notre système de politique publique et il oblige aussi l'Etat à plus de sobriété dans ses dépenses. Certes, réforme rime souvent avec suppression voire régression pour certains, mais si effort il y a, il faut qu'il s'exerce à tous les échelons, des communes aux Ministères. On ne peut pas demander aux Maires des petites communes de toujours faire plus avec de moins en moins de moyens en les arrosant de

directives, de circulaires et d'arrêtés qui les obligent à toujours plus de dépenses en dispensant nos 920 parlementaires de mettre de l'ordre dans leur « textocratie ».

Le Gouvernement s'est aussi lancé dans une profonde réforme de la fiscalité locale en annonçant la suppression de la Taxe Professionnelle. Du côté des entreprises, cette taxe dont une partie est calculée sur les investissements a toujours été perçue comme injuste, mais du côté des collectivités territoriales, elle représente tout de même 44% des ressources. Dès lors, si on admet le bien-fondé de sa suppression pour relancer la compétitivité de nos entreprises, on s'interroge sur la compensation de cette perte pour les collectivités. C'est sur ces recettes de remplacement que les élus, toutes formations politiques confondues, manifestent leur inquiétude et pour certains leur opposition. Personne ne sait au juste combien rapporteront les futures ressources fiscales. C'est d'autant plus alarmant qu'un nombre important de collectivités ont accéléré leurs chantiers dans le cadre du plan de relance. Devront-elles ralentir voire interrompre leurs investissements ?

Les élus se sont battus pour dynamiser leurs zones d'activité, rendre leur commune plus attrayante pour attirer des entreprises mais si demain on remplace un impôt local par une dotation, ils perdront en autonomie fiscale, seront-ils alors aussi motivés ?

Si les réformes sont difficiles, pour autant nous ne devons pas rester immobiles. Le Monde bouge et notre Pays doit montrer sa capacité à se remettre en cause, à ajuster ses ambitions à ses moyens et à se préparer aux défis de demain.

Pour ma part, en toutes circonstances, j'ai pu constater la capacité des mayennaises et des mayennais à réagir et à s'adapter, aussi, je ne doute pas que nous trouverons ensemble des solutions pour construire notre avenir et celui des générations futures.

Ce bulletin municipal est pour moi l'occasion de souhaiter à toutes les familles une bonne et douce année 2010. Et j'ai une pensée toute particulière pour ceux qui sont seuls et ceux qui souffrent de maladie.





## Ecole publique La Rouaudière

Tél: 02.43.06.57.55

Mail: ce.0530376W@ac-nantes.fr

Au 1er janvier 2010, 46 élèves sont inscrits à l'école et répartis en 2 classes:

- ♦ CE,CM: classe de Madame Chrystelle Chilaud avec 19 élèves.
- ♦ Mat,CP: Classe de Madame Lybie Chenaut, directrice, avec 27 élèves.

A l'école, vous pouvez aussi rencontrer:

- ♦ Madame Karen Decchereaux qui, chaque lundi, assure la décharge de Madame Chenaut, maître formateur à l' IUFM de Laval.
- ♦ Madame Betty Cornet, aide-maternelle.
- ♦ Monsieur Philippe Cousin, psychologue scolaire, vient en aide ponctuelle aux enfants en difficulté et se tient à disposition des parents sur rendez-vous à l'école.

Les activités pédagogiques

- ♦ Septembre: participation aux virades de l'espoir à Prenazé.
- ♦ Septembre à La Coussaint: Classe de voile à la Pincerie pour les élèves de CM .  
Classe nature pour les élèves de CE.

- ◆ Spectacles culturels financés par la communauté de commune.
- ◆ Prerention routièrre pour les CM2.
- ◆ Décembre à mars: 11 sèances de natation à la piscine de Craon pour les èlèves de CP aux CM2.

### Points forts de l'année 2009:

- ◆ Sortie scolaire à La Mine Bleue, descente à la mine, visite et jeux sur le site.
- ◆ Participation au Printemps théâtral : travail sur le thème du petit chaperon rouge en collaboration avec un artiste pendant 5 heures sur le temps scolaire.
- ◆ Fête de Noël

### Projets pour l'année 2009-2010 :

Classe de neige au Collet d'Allarard pour les CE, CM.

Participation au projet départemental d'Arts Visuels sur le textile .

Mise en place de la classe mobile (projet école numérique rurale)

Sortie scolaire pas encore définie.

### Conseil d'école :

Ont été élus pour l'année 2009-2010, Mesdames Marie- Paule Bréhier et

Guyllaine Proussignol.

Pour tous renseignements ou inscriptions, merci de vous adresser à :

Madame Chenaut Lybie: Tél 02.43.06.57.55 (école)

02.43.06.55.56 (domicile)

## RRE des Marches de Bretagne

Le RRE (Réseau Rural d' Education) des Marches de Bretagne est un regroupement des écoles publiques de:

Ballots, Brains sur les Marches, La Roë, La Rouaudière, Livré la Touche et La Selle Craonnaise. Depuis le mois de juin, la commune de St Michel de la Roë s' est désengagée de son RPI et du RRE.

Le fonctionnement en est assuré grâce au SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) créé par les municipalités. Une subvention de 12€/enfant permet aux enseignants de mener des actions en commun et d' acheter du matériel réparti dans les classes tout au long de l' année scolaire.

L' Inspection Académique de la Mayenne accorde un poste d' enseignant coordonnateur à raison d' un quart de temps, soit une journée par semaine pour le faire fonctionner. Au cours de cette année, le coordonnateur est intervenu pour aider les enseignants à mettre en place les compétences du Brevet Internet et Informatique dans plusieurs de ces écoles; Il a aussi secondé les enseignants selon leur demande. Les enseignants ont obtenu un stage pour préparer les actions de l' année 2008-2009.

En 2008-2009, les actions suivantes ont été mises en oeuvre:

- \* rencontre de chant choral avec accompagnement musical en direct dans la salle de l' Orion à la Selle Craonnaise, pour les cycles 3



- \* réalisation d' un journal commun aux 4 classes de cycle3 permettant l' utilisation des outils informatiques

\* Plusieurs classes ont participé au Printemps théâtral organisé par l' association AMLET et ont ainsi bénéficié de l' intervention de comédiens professionnels dans les classes. Un spectacle leur a été proposé au Carré de Château-Gontier. Un temps d' échange des différents travaux a eu lieu au cours de cette même journée avec les différentes classes participantes.

Le coordonnateur  
M Hubert

## CLUB « LES BONS AMIS »

Le jeudi est le jour où le club se réunit.

Que veut dire jeudi ?

C'est un après-midi de rencontre, de jeux (belote, que le meilleur gagne...), qui se termine autour d'un café, d'un chocolat...



Le 10 Juin 2009 a eu lieu la rencontre cantonale, organisée à La Rouaudière et regroupant les clubs de Brains sur Les Marches, La Rouaudière et Saint Michel de la Roë.

Cet après-midi a réuni, dans la bonne humeur, 126 personnes qui ont pu visiter les gîtes d'étape et de séjour de la Huberderie, et « randonner » autour du plan d'eau.

2 nouveaux adhérents viennent de nous rejoindre...Bienvenue au club !

Nous espérons que d'autres personnes suivent leur exemple.

La Présidente, Mme CHANTEUX

\*\*\*\*\*

## COMITE DES FETES

Le 15 janvier 2010 a eu lieu le vote du nouveau bureau. Ont été élus :

Présidente : Nathalie COLAS  
Vice-président : Claude FOURNY  
Trésorière : Sandrine GOHIER  
Trésorier adjoint : Loïc BECAN  
Secrétaire : Mickaël DUPONT  
Secrétaire adjoint : Michel LANDAIS

Membres : Hervé COLAS – Anne LANDAIS – Ghislaine COURCIER – Marie-Claude DUPONT

Le 7 novembre 2009, s'est déroulée la soirée « TARTIFLETTE » : bonne participation et bonne ambiance.

Cette soirée sera reconduite le 09 octobre 2010.

Le Bureau

\*\*\*\*\*

## AS ROALDERIENNE

Bon an mal an, l'équipe de football résiste et perdure... l'équipe évolue en 4<sup>ème</sup> division et a terminé le championnat à la 5<sup>ème</sup> place.

Ce début de saison 2009-2010 nous fait souffrir, mais nous allons nous reprendre...

Venez nombreux nous encourager, d'autant plus que la municipalité a décidé de nous octroyer de nouveaux abris-touche. Merci.



Le Président, Hervé COLAS

## ANCIENS COMBATTANTS DE LA ROUAUDIÈRE

L'Amicale est composée de 10 adhérents dont :

- 1 combattant de 39-45
- 6 AFN
- 3 veuves de guerre

Nous déplorons hélas, les disparitions de Marie-Josèphe Gérard et de Maurice Legéard.

Le bureau est constitué de :

Président d'honneur : M. René PROSPER  
Président : M. Marcel SALMON  
Vice-président : M. Paul BODINIER  
Trésorier : M. Constant LESOURD  
Secrétaire : M. Marcel DELANOE

L'Amicale commémore, chaque année, le 8 mai et le 11 novembre.

Vous, jeunes et moins jeunes de la commune, qui avez effectué un ou plusieurs mois de service militaire, vous pouvez, comme soldat de France, faire partie de notre Amicale, qui vieillit et perd ses forces...

L'Amicale des Anciens Combattants vous attend.

Contact : 02 43 06 60 72 ou 02 43 06 61 34

### Calendrier 2010

20 janvier	Galette des rois	11 novembre	commémoration
08 mai	commémoration	05 décembre	commémoration

L'association Village'titude vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2010.

En 2009 nous avons organisé un repas concert avec ballade à moto ainsi qu'un spectacle comique.

Le repas concert s'est déroulé dans la Chesnaie à la Rouaudière, le samedi 13 Juin 2009. Cette soirée était animée par les groupes AUTO ROOTS et DUM DUM DJUMBE.

Beau succès avec 250 repas servis, en revanche les entrées concert ont été moins sollicitées.

Un grand merci à tous ceux qui ont bien voulu nous prêter du matériel et nous donner un coup de main.

Les 24 et 25 Octobre 2009 nous avons organisé un spectacle comique salle du Patrimoine à BALLOTS avec le duo « Ernest et Eumile », le résultat financier s'est montré encourageant, le public a su apprécier, opération à reconduire.



Tous les bénéfices de ces manifestations servent à financer nos projets qui sont :

-Aide à la construction d'un dispensaire,  
-Achat de filets de protection pour le potager.

Pour l'année 2010 un repas concert est prévu ; la date reste à déterminer,  
Une soirée : thème et date à définir.

Nous vous invitons à nous soutenir et vous remercions à l'avance.

VILLAGE'TITUDE ET DEVELOPPEMENT



Re mercis

M.Mme BAYON  
M. BENTLEY  
M.Mme BREHIER  
M. Mme COLAS G.  
Mme DELAUNAY  
M.Mme GAROT  
M.Mme GERARD B.  
M.Mme LOUET  
Mme ROBERTS  
M.Mme SABIN D.  
M.TESTIER

M.Mme BEAUPIED  
M.Mme BODIN  
Mme CADOT  
M.Mme COURCIER  
M.DUDLEY  
M.Mme GERARD A.  
M.Mme LARDEUX  
M.Mme MORICEAU  
M.Mme ROBINSON  
M.Mme SEJOURNE  
Mme VILLEFEU A.

Pour leur participation au concours communal des maisons fleuries.



Un grand merci aux bénévoles qui assurent les permanences de la bibliothèque.  
Un appel est lancé aux bonnes volontés qui souhaiteraient venir renforcer l'équipe.

Petits et grands sachez profiter de ce service !!!

## AGENDA 2010 DES MANIFESTATIONS

Vœux du Conseil Municipal	24 janvier
Choucroute du club de football	06 mars
Fête de la St-Georges	25 avril
Commémoration	08 mai
Fête de l'école	03 juillet
Tournoi de football inter familles	04 Juillet
Repas-concert Village'titude	18 septembre
Tartiflette du Comité des Fêtes	09 octobre
Commémoration	11 novembre
Commémoration	05 décembre
Arbre de Noël de l'école	17 décembre

## LA CARTE DE PECHE EN 2010

		Timbre	Tarif	
<b>CARTE PERSONNE MAJEURE</b>	Carte annuelle « personne majeure ». 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		CPMA	29 €
			Fédération	27 €
			AAPPMA	10 €
			<b>TOTAL</b>	<b>66 €</b>
<b>CARTE INTERFEDERALE</b>	Carte annuelle « personne majeure ». 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. Valable dans les 34 départements de l'EHGO et les 36 départements du CHI (Timbre CPMA et vignette EHGO pré-imprimés)	 	CPMA	29 €
			Fédération	27 €
			AAPPMA	10 €
			EHGO	20 €
			<b>TOTAL</b>	<b>86 €</b>
<b>CARTE PERSONNE MINEURE</b>	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		CPMA	1 €
			Fédération	9 €
			AAPPMA	5 €
			<b>TOTAL</b>	<b>15 €</b>
<b>CARTE DECOUVERTE</b>	Carte annuelle « Découverte » : Jeune de moins de 12 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. (Pas de Timbre CPMA)	X	CPMA	0 €
			Fédération	1.50 €
			AAPPMA	1.50 €
			<b>TOTAL</b>	<b>3 €</b>
<b>CARTE JOURNALIERE DISPONIBLE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 MAI</b>	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté la CPMA « Personne majeure » ou « Personne mineure » sur une carte de membre pour l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité. Sauf plans d'eau touristique : Villiers Charlemagne, la Fenderie, Saint Denis du Maine.		CPMA	3 €
			Fédération	10 €
			AAPPMA	10 €
			<b>TOTAL</b>	<b>23 €</b>
<b>CARTE JOURNALIERE DISPONIBLE DU 1<sup>ER</sup> JUIN AU 31 DECEMBRE</b>	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté la CPMA « Personne majeure » ou « Personne mineure » sur une carte de membre pour l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.		CPMA	3 €
			Fédération	2.85 €
			AAPPMA	2.65 €
			<b>TOTAL</b>	<b>8.50 €</b>
<b>CARTE VACANCES</b>	Validité 15 jours consécutifs, du 1 <sup>er</sup> juin au 31 décembre. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Vacances » sauf si le pêcheur a déjà acquitté la CPMA « Personne majeure » ou « Personne mineure » sur une carte de membre pour l'année en cours. Doit y figurer expressément les jours de validité.		CPMA	12 €
			Fédération	12 €
			AAPPMA	6 €
			<b>TOTAL</b>	<b>30 €</b>
<b>CARTE PROMOTIONNELLE « DECOUVERTE FEMME »</b>	Carte annuelle « Découverte Femme ». Pêche à 1 ligne 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA intégré à la carte)		CPMA	12 €
			Fédération	12 €
			AAPPMA	6 €
			<b>TOTAL</b>	<b>30 €</b>

Aucune copie des timbres CPMA ne peut être délivrée ; En cas de perte, le pêcheur doit de nouveau les acquérir. Une fois collés sur une carte délivrée, les timbres CPMA doivent être oblitérés par cachet ou signature du dépositaire.

L'achat de la vignette EHGO est toujours possible au prix de 25 € pour les pêcheurs ayant acquis initialement la seule carte majeure et souhaitant, par la suite pêcher dans les départements réunissant l'EHGO.





**SYNDICAT  
D'INITIATIVE  
CANTON DE ST AIGNAN/ROË**

Le SI a proposé en 2009, comme tous les ans, un programme d'animations, mais contrairement aux autres années, il n'a pas pu s'occuper de l'accueil. Le point « I » du canton de St Aignan sur Roë a été installé, sans que le SI en ait été informé, sur le territoire du canton de Craon ce qui a fait que le SI de St Aignan n'a pas rempli ses fonctions d'accueil et d'informations comme il aurait dû le faire.

**☒ CONCOURS PHOTOS 2008**

*Le concours photos 2008, organisé par le SI de St Aignan sur Roë en collaboration avec les SI de Cossé et de Craon sur le thème « l'extérieur des églises et des chapelles ».*

**Membres du Jury :**

- Canton de Cossé le Vivien : Marie-Annick et Gilbert MOREAU, Gérard BAMET,
- Canton de Craon : Marie-Louise BLANCHET, Simone BENATRE,
- Canton de St Aignan sur Roë : Dominique GUEDON (peintre), Michèle BULOT (Maire Honoraire de St Martin du Limet et guilteuse).

**Palmarès du Concours :**

- 1<sup>er</sup> : Lucien HARREAU : chapelle Ste Geneviève à St Poix,
- 2<sup>ème</sup> : Jean CHAUVEL : chapelle de la Chevronnais à Congrier,
- 3<sup>ème</sup> : Christian CHAUVEL : chapelle de la suffiserie à St Michel de la Roë,
- 4<sup>ème</sup> : Claudine JOSSELIN : chapelle le « Blochet » route de Livré à Craon,
- 5<sup>ème</sup> : Josiane CHAUVEL : chapelle de la Chevronnais à Congrier,
- 6<sup>ème</sup> : Gabriel LAMBERT : la Croix du clocher de St Michel de la Roë
- 7<sup>ème</sup> : Roland BLIN : Chapelle du pavement à Craon.



*Le concours photos a pour but de faire connaître le Pays de Craon. Les 3 SI du Pays de Craon participent aux frais engagés pour le concours photos dotés de 305 euros de prix.*

*Les trois Syndicats d'Initiative du Pays de Craon se sont associés pour organiser le concours photos 2009 sur le thème "Pas de thème". Le concours a débuté en mai 2009. Le règlement est à retirer dans toutes les mairies du Pays de Craon. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la communauté de communes de St Aignan/Renazé au 02 43 06 82 84 ou Geneviève Mitchell au 02 43 06 51 04.*

**☒ CONCOURS DU FLEURISSEMENT 2009**

**Concours des fermes et maisons fleuries en campagne**

13 personnes ont participé au concours des fermes fleuries et paysagées et 18 à celui des maisons fleuries en campagne. Un jury a été constitué pour chaque catégorie.

Ont participé aux jurys : Mmes OLIVRY (La Roë), MITCHELL (La Roë), LAMBERT (St Michel de la Roë), COLAS (Senonnes), FAGUER (St Michel de la Roë), MM SEYEUX (Congrier), MOREAU (Cuillé), LAMBERT (St Michel de la Roë).

## Résultats du concours cantonal du fleurissement 2009 par catégorie :

### Catégorie fermes fleuries et paysagées:



- 1<sup>er</sup> - Mme DE GROOT Annick (La Coutessière, Congrier),  
1<sup>er</sup> ex aequo - Mme MADIOT Isabelle (La Besnardière, St Saturnin du Limet),  
3<sup>ème</sup> - M Mme GAUCHER Olivier (Le Tremblay, St Erblon)  
Hors Concours - M Mme SEJOURNE Roland (La Biraudière, La Rouaudière).

### Maisons fleuries hors agglomération et visibles d'une route:



- 1<sup>er</sup> - Mme BROSSIER S. & M LOCHIN V. (La Brûlerie, Fontaine Couverte),  
2<sup>ème</sup> - M Mme TOUPLAIN René (Le Buisson, St Saturnin du Limet),  
3<sup>ème</sup> - Mme BODIN Catherine (La Blottière, Ballots),  
Hors Concours - Mme SEYEUX Madeleine (La Gauterie, Congrier).

Les photos ont été prises par Lucienne et Gaby LAMBERT et nous les en remercions vivement.

## **Sélection cantonale - concours départemental des maisons fleuries en agglomération**

4 catégories : 1<sup>ère</sup> - Maison avec jardin très visible de la rue, 2<sup>e</sup> - Décor floral sur la voie publique, fenêtres et murs, 3<sup>e</sup> - Balcons, terrasses, cours, jardinets, 4<sup>e</sup> - Tous commerces.

### Résultat de la sélection cantonale 2008 :

1<sup>ère</sup> catégorie - maison avec jardin très visible de la rue :

- 1<sup>er</sup> - M Mme ORRIERE Serge (2 allée de la Poésie, Ballots),  
1<sup>er</sup> ex-æquo - M Mme RAYER Roland (9 allée des Tilleuls, Renazé),  
3<sup>ème</sup> - M Mme AILLERIE Louis (8 chemin des Planchettes, Renazé).

## **Portes ouvertes des jardins fleuris du canton**

12 jardins du canton ont ouvert leurs portes au public les 25 et 26 juillet. Le temps était de la partie. Les deux journées furent très sympathiques.

### Ont participé aux portes ouvertes :

Maisons en agglomération : M Mme RAYER Roland (9 allée des Tilleuls, Renazé), Mme SEYEUX Madeleine (La Gauterie, Congrier), M Mme GADBIN Michel (6 route de la Selle Craonnaise, Ballots), M Mme ORRIERE Serge (2 allée de la Poésie, Ballots), M BESCHER Alain (L'Armanderie, Fontaine Couverte), M Mme AILLERIE Louis (8 chemin des Planchettes, Renazé).

Maisons hors agglomération : Mme LARDEUX Henri (L'épi de la Blanchais, Congrier), M Mme TOUPLAIN René (Le Buisson, St Saturnin du Limet), Mme RUMENS Olivia (La Musse, La Roë), Mme BROSSIER & M LOCHIN (La Brûlerie, Fontaine Couverte), M Mme BULOURDE Aristide (Les Trotteries, St Saturnin du Limet).

Fermes : Mme DE GROOT Annick (La Coutessière, Congrier)

Les félicitations et les remerciements du Syndicat d'Initiative vont à tous les participants au fleurissement 2009.

## **Voyage aux Florales de Nantes le 14 mai 2009**

Dans le cadre du concours des fermes et maisons fleuries en campagne et en agglomération, le SI a souhaité récompenser les participants au fleurissement en organisant une journée aux Florales de Nantes. Ce fut une belle et chaleureuse journée à laquelle 59 personnes ont participé.

⊗ RANDONNEE DECOUVERTE DU PARTIMOINE - 22 Octobre 2009

Le SI est allé le 22 octobre à la découverte du Centre d'Entraînement de Senonnes. Nous remercions Narcisse Placet d'avoir, avec beaucoup de talent, organisé cette randonnée. Une cinquantaine de personnes y ont participé. Le SI remercie Mme COLAS, Maire de senonnes, pour son chaleureux accueil.

⊗ RENCONTRES DES COMMUNES AUX NOMS BURLESQUES ET CHANTANTS

Fernand JEUDY, vice-président du SI, est allé à Bouzillé. Il a représenté le SI de St Aignan sur Roë et sa commune Ballots.

⊗ CIRCUIT DES CRECHES DE NOEL 2008

Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, le circuit des crèches de Noël a attiré beaucoup de monde. Christian CHAUVEL a comme tous les ans pris toutes les photos qu'il a mises sur CD.

⊗ CONCOURS DES ILLUMINATIONS DES VILLAGES, DES MAISONS EN AGGLOMERATION ET HORS AGGLOMERATION 2008

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, les jurys sont passés dans le canton.

Ont participé aux jurys : Robin et Geneviève MITCHELL (La Roë), Jacqueline BEAULIEU (Fontaine Couverte), Narcisse PLACET (Renazé), Angélique LELIEVRE (Renazé), Valérie BOUILLY (Renazé), Bernard CORMIER ( St Aignan sur Roë) et Gilbert MOREAU (Cuillé).

Classement des Communes :

1<sup>er</sup> prix : Renazé

3<sup>ème</sup> prix : Brains sur les Marches

2<sup>ème</sup> prix : St Aignan sur Roë

Hors concours : La Roë

Classement des maisons en agglomération :

1<sup>er</sup> prix : M Mme MORLIER Henri (Ballots)

3<sup>ème</sup> prix : M Mme PAIRIN Roger (Congrier)

1<sup>er</sup> prix ex-aequo : M Mme LARDEUX G. (Congrier)

Hors concours : M Mme GADBIN (Ballots)

Classement des maisons Hors agglomération :

1<sup>er</sup> prix : M Mme GUILLAUMEUX Claude (les Grées, Congrier)

2<sup>ème</sup> prix : M Mme RICOU (Les Masses, Renazé)

3<sup>ème</sup> prix : M Mme KERVELLA (La Rivière, St Michel de la Roë)

Nous remercions les accompagnateurs.

⊗ PROJETS 2010

- Concours photos
- Randonnées découvertes du Patrimoine
- Voyage
- Concours d'illuminations
- Concours fleurissement
- Jardins ouverts au public
- Circuit des crèches de Noël

Tous les membres du Syndicat d'Initiative se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous un très joyeux Noël et une année 2010 de bonheur, de santé et de paix.

La Présidente,  
Geneviève MITCHELL

## Dons d'organes et de moëlle osseuse :

Notre municipalité s'associe à la Grande Cause Nationale 2009, décrétée par l'Assemblée Nationale, et qui vise à sensibiliser un plus grand nombre de personnes aux dons de sang, plaquettes, plasma, moëlle osseuse, et don d'organes...Mais encore faut-il pouvoir s'informer, recevoir de la documentation, connaître les formalités à accomplir, poser des questions, ...afin de pouvoir en parler en famille et prendre les bonnes décisions...

FRANCE ADOT 53 (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains) se tient à votre disposition pour vous répondre, et faciliter votre réflexion en faveur du don de moëlle osseuse ou du don d'organes.

En 2008, 13687 personnes étaient en attente de greffe d'organe, 1/3 seulement ont pu en bénéficier, et 222 sont décédées faute de greffon...2400 patients ont eu besoin d'une greffe de moëlle osseuse en FRANCE ...

En MAYENNE, le nombre de cartes de donneurs a été multiplié par 5 ces 4 dernières années, les engagements de moëlle osseuse par 3, ...c'est un encouragement. Merci.

**« Le don de vie, quoi de plus beau ! . . Préservez ce joyau de solidarité humaine qu'est le don bénévole et anonyme »** Professeur Jean DAUSSET, Prix Nobel de Médecine.

FRANCE ADOT 53. BP 90634. 53006 LAVAL Cedex

Tél/rép: 02 43 90 68 10.

e-mail : [franceadot53@orange.fr](mailto:franceadot53@orange.fr) ; site: [www.france-adot.org](http://www.france-adot.org)

### Permanences diverses

<p><b><u>Assistante sociale :</u></b> Mme Françoise Lamour Le jeudi de 9h30 à 12h. Sur rendez-vous. 5 rue Relais des diligences 53 390 St Aignan/Roë <b><u>Antenne de Solidarité :</u></b> Tél : 02 43 09 17 80</p>	<p><b><u>C.P.A.M.</u></b> Le vendredi de 9h à 12h. 5 rue Relais des diligences 53 390 St Aignan /Roë</p>	<p><b><u>M.S.A.</u></b> Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis de chaque mois de 10h à 12h. 5 rue Relais des diligences 53 390 St Aignan/Roë Tél : 02 43 06 90 14</p>
<p><b><u>Sous-Préfecture</u></b> 1 rue Michel Gosnier 53 200 Château-Gontier Tél : 02 43 09 22 22 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.</p>	<p><b><u>Numéros d'urgence</u></b> <b>Pompiers : 18</b> <b>Gendarmerie : 17</b> <b>SMUR : 15</b> <b>Centre anti-poisons : 02 41 48 21 21</b></p>	<p><b><u>Conciliateur</u></b> Le 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois sur rendez-vous de 8h45 à 10h à la mairie de St Aignan/Roë. Tél : 02 43 06 51 17</p>
<p><b><u>Poste</u></b> <b><u>Relevé du courrier :</u></b> Du lundi au samedi à 10h. ( Place de l'église à La Rouaudière ).  <b><u>Heures d'ouverture à St Aignan/Roë :</u></b> Le lundi de 14h45 à 17h. Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h45 à 17h. Le samedi de 9h30 à 12h.</p>	<p><b><u>Déchetterie de St Aignan /Roë</u></b>  Tél : 02 43 06 79 60  <b><u>Ouverture le jeudi de 13h30 à 17h30 et le Samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30 .</u></b></p>	<p><b><u>Trésorerie</u></b>  8 rue d'Anjou 53 390 St Aignan/Roë  Tél : 02 43 06 51 25  <b><u>Jours et heures d'ouverture :</u></b>  Lundi, mardi et jeudi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15.  Mercredi et vendredi de 8h15 à 12h.</p>



## Epicerie sociale le pélican

L'accueil des bénéficiaires de l'aide alimentaire est assuré par des bénévoles de la communauté de communes deux vendredis par mois, de 14H à 17H30, sauf en juillet et en août où une seule permanence par mois est assurée. Pour connaître le calendrier des dates d'ouverture, il faut s'adresser à la mairie de Saint-Aignan-sur-Roë.

**Le local se situe dans la partie logement de la trésorerie de Saint-Aignan-sur-Roë, rue d'Anjou.**

Les familles en difficulté qui souhaiteraient bénéficier de l'aide alimentaire doivent absolument rencontrer les travailleurs sociaux de l'antenne solidarité de Craon, 7, rue de l'Epron (Tél. : 02.43.09.17.80), qui procéderont à l'évaluation des besoins.

Grâce à la communauté de communes qui a acheté des réfrigérateurs, des congélateurs et un véhicule, les denrées qui nous sont fournies par la Banque Alimentaire de Laval sont acheminées et mises en rayons dans les meilleures conditions d'hygiène et de conservation. Chaque année, ces produits sont facturés à la communauté de communes St Aignan- Renazé.

Les familles payent 10% de la valeur affichée des produits. Cette contribution nous permet de payer le loyer du local, nos quelques frais de fonctionnement et d'acheter, de temps en temps, de la viande et quelques produits d'hygiène, que nous recevons en trop faible quantité.

Les transports des marchandises, les mises en rayon et les distributions sont totalement assurés par des bénévoles qui, pour certains, n'hésitent pas à suivre des formations proposées par la Banque Alimentaire. Les exigences en matière de gestion des dates de consommation des produits et d'hygiène, la tenue des stocks des produits fournis par la Communauté Européenne sont autant de contraintes que nous avons aujourd'hui à prendre en compte.

**Une journée « portes ouvertes » est organisée le 18 décembre 2009, de 10H à 17H, en partenariat avec les ateliers d'échanges de Craon.**

### Quelques chiffres :

22 permanences en 2009

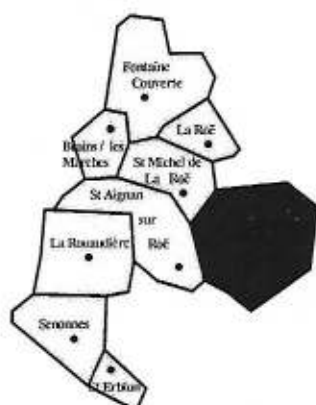
50 familles en moyenne sont inscrites, soit 80 adultes et 90 enfants.

35 bénévoles

Un grand merci aux élus de la communauté de communes et aux bénévoles !

# L'ADMR intercommunale de ST AIGNAN ?

## Pourquoi ne pas en profiter ?



### Bureau

**Présidente et vice-présidentes :**  
Marie Jo Gastinel  
Nicole Duvacher, Annick Dus,  
Yolande Guillet  
**Trésorières :**  
Aide à domicile et Animation  
Jeanine Madiot  
Familles : Yolande Guillet  
**Secrétaires :**  
Thérèse Saudrais  
M-P Hermenier

Quels que soient votre âge et votre situation, l'ADMR vous aide à trouver la solution adaptée à vos besoins et met à votre disposition des professionnelles qualifiées : aide à domicile, Technicienne d'intervention sociale et familiale recrutées dans nos communes d'intervention

**L'ADMR intervient rapidement. Vous ne vous engagez pas dans la durée...**

L'un de nos services (ménage, repassage, aide à la toilette, aide aux repas, accompagnement, téléalarme, garde à domicile) peut vous changer la vie.

*L'ADMR de St Aignan intervient sur 10 communes au domicile de 133 foyers.  
18 aides à domicile, 2 secrétaires salariées et 15 bénévoles y oeuvrent tout au long de l'année*

**En 2009, nous avons mis en place les projets d'association et des services.**

**Trois orientations principales avaient été retenues :**

- garde d'enfants
- état des lieux des possibilités de repas à domicile par commune
- Mise en place des besoins en jardinage et petit bricolage.

Pour faire appel à nos services, contactez-nous : **Association de St Aignan/Roe 7 Rue Relais des Diligences**  
☎ 02 43 07 45 94 mails: [staignan.admr53@wanadoo.fr](mailto:staignan.admr53@wanadoo.fr)

*Ma* **Des secrétaires à votre écoute**

*Marie Jo Gastinel présidente et*

*Avec l'ensemble de l'équipe bénévoles et aides à domicile, nous avons fêté le départ de Madeleine lors d'une soirée conviviale. Au cours de celle-ci, des cadeaux souvenirs des dix années passées à la Présidence de L'ADMR lui ont été offerts. Ce fut l'occasion de lui dire combien il a été agréable d'œuvrer avec elle pour le bien-être des personnes aidées*



*Merci Madeleine, nous suivrons le chemin que tu nous as tracé en essayant de faire aussi bien*

Responsable pour votre commune : **Mme Odette Gérard** : **02 43 06 58 88**



## 1. Présentation de l'ASMAD

Créée en 1985, cette association gère depuis 1987 un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de 72 places actuellement, qui assure, sur prescription médicale, les soins infirmiers d'hygiène et de confort aux personnes dans l'incapacité temporaire ou durable de les assurer, du fait de leur grand âge, la maladie ou d'un handicap.

Ce service permet à la personne de rester dans son cadre de vie et de préserver son autonomie.

Traditionnellement destiné aux *personnes âgées de plus de 60 ans*, le service dispose de 5 places destinées aux *personnes adultes de moins de 60 ans*.

Les soins sont entièrement pris en charge par la Caisse d'Assurance Maladie, quel que soit le régime d'assurance .

### Les soins :

En concertation avec la personne à aider, son entourage et son médecin, l'infirmière coordinatrice et les infirmières du service organisent le rythme, la nature des soins, envisagent l'équipement nécessaire si besoin.

Les soins d'hygiène et de confort (toilette, habillage, installation au fauteuil, aide aux repas...) sont assurés par les aides soignantes et infirmières du service.

Les soins infirmiers prescrits continuent d'être effectués par l'infirmier libéral ou le centre de soins de la personne et sont réglés par le service.

Une coordination avec les autres intervenants peut permettre d'harmoniser les actions.

### Intervention sur les territoires suivants :

Le SSIAD intervient sur les cantons de COSSE LE VIVIEN, CRAON et SAINT AIGNAN SUR ROE et les communes de Courbeville et Astillé.

### Nous joindre :

Pour davantage d'informations :

Vous pouvez nous contacter par téléphone ou solliciter une rencontre.

En cas d'impossibilité de vous déplacer, une infirmière se rendra à votre domicile.

## 2. Manifestations 2009 et 2010

- **Après-midi récréatifs**
- **Accompagnement à SIEL BLEU : Gym douce adaptée aux seniors**

## 3. Projets

Depuis peu, une psychologue et une ergothérapeute ont été recrutées.

La Psychologue est chargée d'assurer le soutien psychologique du personnel notamment autour d'une réflexion sur les pratiques professionnelles

L'ergothérapeute évalue, accompagne et conseille la personne, la famille ou l'équipe dans la manutention et la proposition d'équipement, et améliore ainsi le maintien de l'autonomie.

Toute l'équipe participe à la recherche de la qualité des soins.

### ASMAD

Rue Lavoisier – 53230 Cossé le Vivien

☎ 02.43.98.94.33 - ☎ 02.43.98.84.74

✉ [ASMAD53@wanadoo.fr](mailto:ASMAD53@wanadoo.fr)

La Directrice : Mme Grimault Chantal

Le Président : Docteur Giraud-Héraud Alain

La Trésorière : Mme Rousseau Danièle





3, route de Nantes - 53400 CRAON

02.43.09.30.64

e.mail : [alliagesdusudouestmayennais@wanadoo.fr](mailto:alliagesdusudouestmayennais@wanadoo.fr)

**Le Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique** est un lieu d'accueil, d'écoute, de réflexion, et de coordination, au service des **Personnes Agées, de leur entourage ainsi que des professionnels.**

### LES MISSIONS DU CLIC

- **Vous accueillir** et **vous écouter.**
- **Vous renseigner** et **vous conseiller.**
- **Vous informer, vous orienter** et **vous aider** dans vos démarches.
- **Alerter et mobiliser** les différents intervenants autour des situations difficiles
- **Rechercher ensemble** les solutions les plus adaptées, tout en respectant le choix de la personne âgée.
- **Proposer des actions de prévention.**

### OUVERTURE AU PUBLIC

**Les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi**

**De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00**

**Le Mercredi de 9h00 à 12h30 (permanence de la coordinatrice)**

Vous pourrez y rencontrer :

Mme Anne-Marie DUTEIL, la coordinatrice ou Mme Véronique GUERIN, la secrétaire

**D'autres rencontres peuvent être assurées sur rendez-vous  
Sur l'ensemble du territoire du Pays de Craon.**

### COMPOSITION DU BUREAU

Au côté de la présidente Mme GODARD,

On retrouve des représentants des usagers, des élus de vos communes (conseil général, communautés de communes et communes), des associations (ADMR, ASMAD, CODERPA), des bénévoles, des médecins, des professionnels de santé, des établissements dont des membres du conseil d'administration sont acteurs sur le secteur :

- \* Mme BASTERGUE (Directrice de la Maison de Retraite de St Saturnin)
- \* Mme BEASSE Annie (Déléguée de la Communauté de Communes de St Aignan - Renazé)
- \* Mme COLAS (Maire de Senonnes)
- \* Mme DOINEAU Elisabeth (Conseillère Générale et Régionale)
- \* Mr DOUCET Joël (Directeur de la Maison de Retraite de St Aignan)
- \* Mr MOUSSU (Président des Aînés Ruraux Canton de St Aign)



**LE C.L.I.C. ALLI'AGES POURSUIT LES ACTIONS COLLECTIVES ENGAGEES  
EN LIEN AVEC LES PROFESSIONNELS**

## **L'accueil de jour**

Vous aidez un proche au quotidien  
Tous les jours, vous en prenez soin  
Vous avez besoin de vous libérer une journée par semaine

Des professionnels vous proposent un relais à travers cet accueil  
qui se déplace dans 5 sites différents du Pays de Craon.

## **Le groupe de parole**

Animé par une psychologue pour aider les proches des personnes dépendantes à :

- ☞ Mieux comprendre leur maladie
- ☞ Etre écoutés
- ☞ Rencontrer d'autres personnes



**Dans les locaux du CLIC  
le 1<sup>er</sup> mercredi de  
chaque mois de 14h30 à**

## **L'animation avec SIEL BLEU**

Pour les personnes âgées de 60 ans et plus qui ont envie de :

- ☞ Bouger
- ☞ Sortir de chez elles
- ☞ Partager un moment de détente
- ☞ Se retrouver entre elles

**Un groupe vous est proposé sur chacun des 3 cantons**



## **avec VITE LU**

Activité proposée à CRAON pour :

- ☞ Partager un après-midi de lecture, d'expression, de discussion sur l'actualité, à l'aide du journal "**Vite Lu**".
- ☞ Vivre un moment convivial en partageant un goûter

**Tous les 15 jours, le mercredi à Craon**

**Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le CLIC Alli'âges**



## Phytosanitaires en Mayenne : l'arrêté préfectoral du 13 mars 2009 défini de nouvelles zones interdites de traitement phytosanitaire

Actuellement il est interdit d'appliquer des produits phytosanitaires (pesticides) :

- \* à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau référencé par des points bleus, traits bleus pleins et pointillés sur les cartes IGN au 1/25000<sup>ème</sup>. La Zone Non Traitée (ZNT) à respecter est inscrite sur l'étiquette du produit phytosanitaire, elle est au minimum de 5 mètres mais peut être de 20, 50 ou 100 mètres. (arrêté national du 12 septembre 2006)
- \* directement sur les caniveaux, avaloirs et bouches d'égout ;
- \* sur le réseau hydrographique *même à sec* : fossés, collecteurs d'eau pluviales, points d'eau (mares, étangs...) ; Autrement dit, interdiction également sur ce qui n'est pas inscrit sur les cartes IGN au 1/25000<sup>ème</sup>.
- \* à moins de 5 mètres des sources, puits ou forages.

**Ce qui change suite à la signature de l'arrêté préfectoral du 13 mars 2009, il est interdit d'appliquer des produits phytosanitaires :**

- \* dans les **zones humides** caractérisées par la présence d'une végétation hygrophile dominante de type joncs, roseaux, iris et sphaignes.
- \* et à partir du **01/01/2010**, interdiction de traiter à **moins d'1 mètre des caniveaux, avaloirs et bouches d'égout.**

Cette réglementation s'applique à tous les utilisateurs de produits phytosanitaires, que ce soit les agriculteurs, les collectivités, les agents des routes ou les particuliers. En cas d'infraction aux dispositions sur l'utilisation des phytosanitaires : **jusqu'à 75 000€ d'amende et 2 ans d'emprisonnement.**

Pour plus d'informations :

Sandrine LEPLÉ

Phyt'Eau Propre

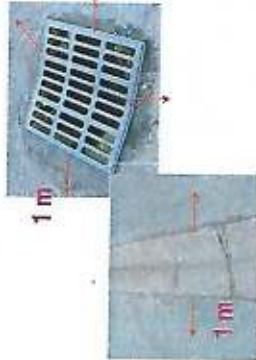
Chambre d'agriculture

02.43.67.38.90



# En Mayenne : interdiction de traiter chimiquement à proximité de l'eau

## La réglementation\* interdit toute application de produits phytosanitaires ou pesticides :



1 m

1 m

directement dans les caniveaux, avaloirs et bouches d'égout

Et à partir du 1er janvier 2010 : à moins de 1 mètre

Directement dans les :

- fossés (tour de champs, routes, ...)
- collecteurs d'eau pluviales,
- points d'eau (mares, étangs...)

**même à sec**




5m

Zéro phyto

à moins de 5 mètres des sources, puits ou forages.

dans les zones humides, avec présence dominante de joncs, roseaux, iris et sphaignes.



à moins de 5 mètres minimum des rivières, plans d'eau inscrits sur la carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup>.



5m au minimum

Zéro phyto

La Zone de Non Traitement (ZNT) est inscrite sur l'étiquette du bidon de produit phytosanitaire (supérieure ou égale à 5 m).

## Qui est concerné par l'interdiction ?

Cette réglementation concerne tous les utilisateurs de produits phytosanitaires :

- les agriculteurs
- les collectivités
- les entreprises
- les jardiniers
- et les citoyens.



L'utilisateur de produits phytosanitaires est responsable des conséquences de son traitement. En cas d'infraction aux dispositions sur l'utilisation des phytosanitaires : jusqu'à 75 000€ d'amende et 2 ans d'emprisonnement.

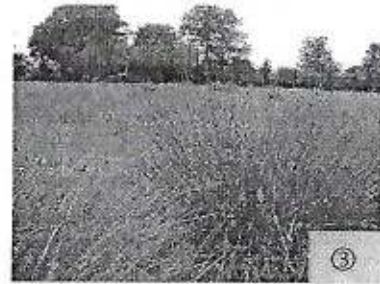


\*Arrêté national du 12/09/2006

\*Arrêté préfectoral du 13/03/2009

**Z**one humide. C'est un milieu de transition entre la terre et l'eau. Ce lien entre le milieu terrestre et aquatique est important pour l'eau, la faune, la flore, le paysage. La Loi française entend par zone humide « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe y est dominée par des plantes hygrophiles\* pendant au moins une partie de l'année » (Article L.211-1 du Code de l'environnement). \* *qui aiment l'eau*

Les zones humides sont donc d'une grande diversité. Six types ont été identifiés sur le bassin versant de l'Oudon : ripisylve et fourrés alluviaux ① ; plaines humides mixtes liées aux cours d'eau ② ; marais et landes humides de plaines ③ ; zones humides de collines et plateaux ; marais agricoles aménagés ; zones humides aménagées diverses.



Les zones humides disparaissent (remblaiement, assèchement, imperméabilisation, drainage,...) alors qu'elles rendent de nombreux services.

Petit tour d'horizon sur la question...

**La disparition des prairies humides et autres zones humides depuis 50 ans est une bonne chose.**

- Vrai  
 Faux

Les zones humides sont bénéfiques pour le cycle de l'eau et la biodiversité. En fonctionnant comme des "éponges", elles favorisent la dépollution naturelle, atténuent l'effet des crues mais aussi des sécheresses et facilitent l'alimentation en eau des nappes et des sols. De nombreuses espèces se nourrissent ou se reproduisent dans les zones humides.

**Les zones humides sont protégées.**

- Vrai  
 Faux

La réglementation protège ces milieux : il est notamment interdit de les drainer ou de les remblayer.

Pour savoir si un projet d'aménagement est situé en zone humide, mieux vaut contacter la Police de l'eau (Direction de l'agriculture).

**En créant un plan d'eau, on crée une zone humide.**

- Vrai  
 Faux

D'abord le plan d'eau n'est pas une zone humide. Aussi, le plan d'eau ne remplira jamais les mêmes fonctions qu'une prairie humide.

**Une prairie humide doit être exploitée.**

- Vrai  
 Faux

Une prairie humide qui n'est pas exploitée se ferme progressivement : les herbes, les buissons puis les arbustes et arbres se développent au risque d'assécher la zone.

**Une zone humide est un espace improductif et inutile.**

- Vrai  
 Faux

La zone humide est un espace de régulation riche en espèces animales et végétales. La zone humide (prairie, bois,...) doit être entretenue sous peine de disparaître.

**Pour en savoir plus**

Demandez Inf'eau Oudon spécial zones humides au 02 41 92 52 84 – bientôt disponible en mairie  
Consultez Internet : <http://www.ifen.fr/zoneshumides/accueil.htm>

# VOUS PROJETEZ DES TRAVAUX DE RÉNOVATION POUR MOINS CONSOMMER D'ÉNERGIE ?

C'EST LE MOMENT, DES AIDES EXISTENT !



Les enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont souvent résumés par le « FACTEUR 4 ». Concrètement, la France va devoir réduire de 75% ses émissions par rapport au niveau de 1990 d'ici 2050. Le gouvernement français présent à Copenhague vient d'annoncer une réduction de 30% d'ici 2020...

L'urgence climatique va nous obliger à mettre les bouchées doubles et la manière de produire et de consommer l'énergie est cruciale. Tout le monde va être mis à contribution; la sphère publique, les entreprises privées et les particuliers.

Les bâtiments représentent plus d'un tiers de la consommation d'énergie française. Le Grenelle de l'Environnement a donc fixé des objectifs sur les bâtiments : réduire de 38% les consommations énergétiques à horizon 2020.

Pour encourager les particuliers à agir, l'Etat a mis en place des aides incitatives mais il est probable que ces aides soient à court ou moyen terme remplacées par des réglementations ...

## UNE OPÉRATION GAGNANT / GAGNANT

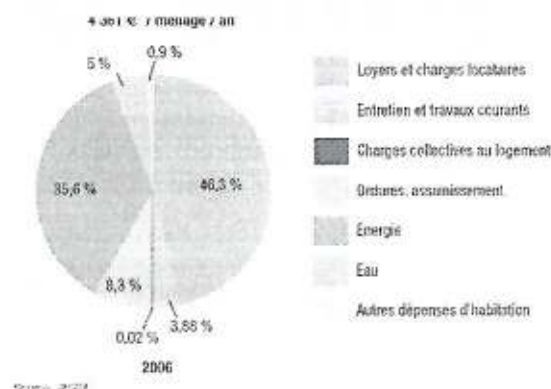
Si les charges liées au logement ne sont pas toutes compressibles, deux d'entre elles le sont. L'eau et l'énergie représentent à elles seules 45% des dépenses avec environ 2000 € par an (cf graph).

Le meilleur investissement est certainement l'isolation (toitures, murs, sols et vitrages). "Les kilowatteurs les moins chers et les moins polluants sont ceux que l'on ne consomme pas !"

Après avoir fait le tour des économies possibles le bâti vient le tour des équipements (chauffage, ventilation, appareils électriques). C'est aussi le moment de passer en revue les énergies renouvelables qui pourraient vous convenir.

Il ne faut pas perdre de vue que les technologies ne solutionnent pas tout. La consommation d'énergie est aussi en grande partie liée au comportement...

## Répartition des dépenses des ménages pour le logement en 2006



## DES AIDES EXISTENT POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE.

Pour aider à l'investissement plusieurs dispositifs existent :

Crédit d'impôts (tel : 0810 46 76 87), éco-prêt à taux zéro (Banques), Anah (tel : 0820 15 15 15), AREEP (Région PDL tel : 02 28 20 53 26), Conseil Général 53 (BBC neuf tel : 0243599673), OPAH (Habitat & Développement tel : 02 43 91 19 91), communes ...

Un site internet regroupe toutes ces aides et leurs exigences : [www.ecocitoyens.ademe.fr](http://www.ecocitoyens.ademe.fr)

Il est également possible de joindre l'ADIL sur les questions des financements au 02 43 69 57 00.

Afin de vous orienter dans vos choix d'investissements et avoir un aperçu des aides dans ce cadre, l'Espace Info Energie (conseils gratuit, non commercial) est joignable au **0810 036 038** (prix d'un appel local) et également sur le site [www.info-energie-paysdelaloire.fr](http://www.info-energie-paysdelaloire.fr).

La Rouaudiere (53)  
**St Georges Day**  
**25 Avril 2010**  
**Vide Grenier et**  
**Loisirs Créatives**  
dès 9.00

Jeux et divertissements tous la journée

Entrée gratuite

Inscription au Vide Grenier  
et Loisirs Créatives

Reserve aux particuliers 5 euros

Renseignements avant 23 Avril:

02 43 07 42 88

02 99 47 83 14

Boisson et restauration sur place  
**Bacon Sandwiches & Cream Teas**

